

Index Égalité Professionnelle Femmes Hommes

Les entreprises Française d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité **professionnelle** entre les femmes et les hommes.

Obligation légale, l'index permet aux entreprises de mesurer l'égalité salariale femmes-hommes au sein de leur structure. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Viskase SAS (France) a calculé son index égalité professionnelle pour l'année 2021 et obtient un résultat de **89 sur 100**.

Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les critères suivants :

- écart de rémunération femmes-hommes (39 points sur 40)
- écart de taux d'augmentations individuelles (20 points sur 20)
- nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points sur 15)
- parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (0 points sur 15)
- écart de taux de promotions [uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés] (15 points sur 15).